

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné
lecture par moi officier public, ainsi qu'il est porté N^o
titre V, livre premier de l'Ordonnance sur le mariage
concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même a été, sur notre interpellation, comparu
à l'article 75 de l'Ordonnance, insérée par la Loi du
17 juillet 1856, les futurs époux, et les personnes qui ont
assisté au mariage, ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat
de mariage;

Les contractans en ces lieux présents au mariage,
L'un Marie Marguerite, Napoleone Anquier et l'autre
Antoine.

De tout en présence de. Antoine, Edouard Anquier domicilié à
Coulon département du Var, âgé de quarante deux ans profession
d'ouvrier colporteur dans l'annuaire de Coulon chef d'empire à la future
épouse

De Joseph Barthelémy Pélacy domicilié à la Garde,
département du var, âgé de soixante deux ans, profession de
second maître colporteur en retraite son parent maternel des époux.

De Charles Anquier, domicilié à la Garde département
du var, âgé de trente quatre ans, profession de marchand
commodité son parent maternel des époux.

De Julien Mestron, domicilié à la Garde département
du var, âgé de trente deux ans profession de maître menuisier son
parent maternel des époux.

Après quoi, moi Maire César Genouvrier, 1^{er} adjoint, à la même
mairie et de la zone de la zone, faisant fonctions d'officier de l'état civil,
et présente, au nom de la loi, que les dites parties sont unies au
mariage N^o a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison commune et
qui a été signé avec moi, par les quatre témoins les futurs époux
les dites parties ayant déclaré au savoir écrit de se faire enregistrer

Antoine Anquier Pélacy
Mestron
Genouvrier

C'est en vertu par Nous, Maxime Marie de la commune
de la Garde, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil,
le présent registre contenant pour l'année 1862. Préf. Paul. Acte n^o
Ces jours du 1^{er} Janvier 1862



Maxime Marie
[Signature]